



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/11  
19 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

Comité préparatoire intergouvernemental  
de la troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Première session  
New York, 24-28 juillet 2000  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

**PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE  
INTERGOUVERNEMENTAL**

*New York, 24-28 juillet 2000*

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE  
TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE EN FAVEUR  
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

*RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE*

Au paragraphe 8 de sa résolution 54/235 sur la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés "de veiller à ce que des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre [du Cadre intégré] soient incorporées dans les rapports soumis aux réunions du comité préparatoire et à la Conférence elle-même. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande par le Groupe de travail interinstitutions, qui comprend des représentants des six organisations chargées de l'application du Cadre intégré.

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE  
TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE EN FAVEUR  
DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Établi par le Groupe de travail interinstitutions

**I. INTRODUCTION**

1. En application de la Déclaration ministérielle de Singapour<sup>1</sup>, une réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés s'est tenue à l'OMC les 27 et 28 octobre 1997. Organisée conjointement par six institutions, elle visait à dynamiser l'action menée pour intégrer davantage les pays les moins avancés (PMA) dans l'économie mondiale, en définissant des mesures précises qui permettent d'améliorer l'accès de ces pays aux marchés, de faciliter le renforcement de leurs moyens humains et institutionnels et d'accroître leur participation au système commercial multilatéral<sup>2</sup>.

2. Les participants à la Réunion ont approuvé le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce<sup>3</sup>. Les six organisations participantes sont la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD. Leurs organes directeurs ont approuvé le Cadre intégré<sup>4</sup>.

**II. OBJECTIFS**

3. Le Cadre intégré vise à "accroître les avantages que les pays les moins avancés tirent de l'assistance technique liée au commerce qui leur est fournie par les six organisations associées à l'élaboration du Cadre, ainsi que par d'autres sources multilatérales, régionales et bilatérales,

---

<sup>1</sup> À Singapour, les États membres de l'OMC ont adopté le Plan d'action global et intégré en faveur des pays les moins avancés (WT/MIN(96)/14).

<sup>2</sup> Le rapport de la Réunion porte la cote WT/LDC/HL/23. On trouvera des informations complémentaires dans les documents WT/LDC/HL/M/1 et Add.1. Pour la suite donnée à la Réunion, voir le rapport présenté par le Directeur général à la Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 1999 (WT/MIN(99)/7).

<sup>3</sup> Voir le document WT/LDC/HL/1/Rev.1.

<sup>4</sup> Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé le Cadre à la session qu'il a tenue du 19 au 26 janvier 1998. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a fait de même à sa réunion du 16 février 1998. La participation du CCI au programme en découle automatiquement puisque le Centre est un organe subsidiaire commun de l'OMC et de la CNUCED. Les représentants du FMI ont informé leur Conseil d'administration des résultats de la Réunion de haut niveau et de leur intention de participer à l'application du Cadre. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le Cadre le 12 mai 1998.

en vue de les aider à élargir leurs possibilités commerciales, à répondre aux exigences du marché et à s'intégrer dans le système commercial multilatéral"<sup>5</sup>.

4. Le Cadre a pour objet :

"a) d'assurer que les activités d'assistance technique liées au commerce soient organisées en fonction de la demande des pays les moins avancés et répondent efficacement à leurs besoins individuels. Il convient donc de tenir compte des différences existant entre les niveaux de développement et les structures économiques des pays, de leurs caractéristiques physiques comme leur situation géographique (par exemple, pays sans littoral, îles) et d'autres facteurs qui conditionnent la capacité de ces pays à répondre, au niveau de l'offre, aux signaux du marché et aux initiatives proposées. Les activités relevant du Cadre intégré seront en général organisées à l'échelon national, mais elles pourront, s'il y a lieu, être menées aux niveaux régional ou sous-régional;

b) d'accroître le contrôle exercé par chacun des pays les moins avancés sur les activités d'assistance technique liées au commerce qui sont organisées. Il s'agit là d'une caractéristique fondamentale du Cadre. La coordination de la mise en œuvre et de la surveillance des activités relevant du Cadre intégré à l'échelon national sera principalement assurée par le pays concerné;

c) de permettre à chaque organisation participante d'être plus efficace et plus performante lorsqu'elle met sur pied des activités d'assistance technique liées au commerce. Le Cadre permettra à chaque organisation d'élaborer et d'ajuster ses mesures en fonction des besoins des pays les moins avancés, compte tenu de tous les renseignements existants sur les besoins spécifiques de chaque pays et sur les activités en cours ou à l'état de projets des autres organisations concernant le domaine de l'assistance technique liée au commerce. Les activités menées dans ce domaine par toutes les organisations pourront ainsi être convenablement coordonnées, programmées et synchronisées;

d) de réexaminer régulièrement les activités d'assistance technique liées au commerce menées dans les différents pays les moins avancés, d'évaluer périodiquement leur capacité à répondre aux besoins des pays, d'étudier l'évolution de ces besoins et d'adapter en conséquence le programme des activités;

e) de fournir des renseignements complets sur les besoins spécifiques de chacun des pays les moins avancés et sur les activités d'assistance technique liées au commerce des six organisations participantes aux autres organisations intergouvernementales compétentes aux niveaux multilatéral et régional, aux partenaires bilatéraux de développement et au secteur privé."

---

<sup>5</sup> WT/LDC/HL/1/Rev.1

### III. APPLICATION DU CADRE INTÉGRÉ

5. Le Cadre intégré prévoit huit étapes<sup>6</sup>, dont voici les cinq principales :

- a) Évaluation des besoins par chaque PMA;
- b) Réponse intégrée des six organisations participantes : Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD;
- c) Établissement d'un programme pluriannuel et organisation d'une table ronde pour chaque pays;
- d) Mise en œuvre et suivi des activités d'assistance technique liée au commerce;
- e) Évaluation périodique par des fonctionnaires des six organisations participantes et des pays les moins avancés.

6. Sur les 48 PMA, 40 ont déjà évalué leurs besoins et 37 ont désigné des agents ou organismes nationaux pour coordonner l'application du Cadre intégré. Les besoins recensés concernent généralement le respect des règles et obligations de l'OMC, la politique commerciale, les obstacles à la production et notamment l'insuffisance des moyens humains et institutionnels, les besoins du secteur privé, la mise au point de produits, ainsi que l'information et l'infrastructure commerciales. Les six organisations ont formulé des réponses intégrées dans tous les cas<sup>7</sup>. Le Cadre intégré a été conçu de façon que chaque organisation participante **fournisse une assistance technique dans son domaine de compétence**, pour éviter les chevauchements. Lorsque cela est possible, les organisations conjuguent leurs efforts. En l'an 2000, environ 15 % des activités sont exécutées conjointement par deux ou plusieurs d'entre elles.

7. Depuis l'adoption du Cadre intégré en 1997, les activités menées individuellement ou collectivement par les six organisations sont généralement les suivantes : assistance spécialisée pour revoir et actualiser la législation douanière et simplifier les droits d'importation (FMI); appui en matière d'information commerciale et aide aux entreprises pour la mise au point de produits et le développement des marchés (CCI); concertation avec les PMA et réalisation de programmes nationaux ou régionaux (PNUD); études analytiques et techniques, concertation et assistance dans le domaine du commerce et du développement, et appui pour les négociations commerciales multilatérales ainsi que pour l'adhésion à l'OMC (CNUCED); crédit, services consultatifs et financement de projets concernant l'infrastructure commerciale et le renforcement des institutions (Banque mondiale); aide au renforcement des moyens humains et institutionnels,

---

<sup>6</sup> Ces huit étapes sont les suivantes : i) Évaluation des besoins par chaque PMA; ii) Réponse intégrée des six organisations participantes; iii) Tables rondes par pays; iv) Coordination entre les six organisations participantes; v) Financement; vi) Mise en œuvre et surveillance; vii) Réexamen et évaluation des programmes par pays; viii) Tenue et publication d'un répertoire central (WT/LDC/HL/1/Rev.1, par. 5).

<sup>7</sup> Sauf pour l'Afghanistan, l'Érythrée, Kiribati, le Libéria, la Sierra Leone, la Somalie, Tuvalu et le Yémen car ces pays n'ont pas encore évalué leurs besoins.

avec notamment l'organisation de séminaires et d'ateliers nationaux et régionaux, de stages commerciaux spéciaux d'une durée de trois semaines à l'intention des PMA et de missions techniques pour faciliter l'application des accords de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Les activités conjointes comprennent la modernisation et l'informatisation des systèmes douaniers par le FMI, la CNUCED et le PNUD, l'organisation par la Banque mondiale et l'OMC de séminaires régionaux sur le système commercial multilatéral et le commerce en tant qu'outil de développement, ainsi que la conception et l'exécution de projets en faveur de quatre PMA africains dans le cadre du Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique. Les six organisations font chaque année le point de l'application de leurs activités respectives, dont plus de 60 % ont été menées à bien ou sont en bonne voie<sup>8</sup>. À ce jour, cinq tables rondes ont été organisées pour les pays suivants : Bangladesh, Gambie, Haïti, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. Les rapports des réunions ainsi que des renseignements sur la préparation des tables rondes qui doivent avoir lieu en 2000 et 2001 pour d'autres PMA sont disponibles sur l'internet (<http://www.ldcs.org>). Les résultats des tables rondes ont été décevants en ce sens que l'on n'a pas réussi à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer les activités prioritaires qui y avaient été définies. Cette question a tout particulièrement retenu l'attention lors du réexamen du Cadre intégré en vue de son amélioration.

#### IV. RÉEXAMEN DU CADRE INTÉGRÉ

8. Pendant le premier semestre de l'an 2000, comme prévu<sup>9</sup>, les six organisations ont examiné le fonctionnement du Cadre intégré, en consultation avec les PMA et leurs partenaires de développement. Une équipe de consultants, constituée et supervisée par la Banque mondiale, a également été chargée de faire une évaluation indépendante selon un mandat défini par le Groupe de travail interinstitutions, pour faciliter la tâche des organisations. Il s'agissait de tirer des enseignements de l'expérience afin que les PMA, leurs partenaires de développement et les organisations puissent prendre de toute urgence les mesures nécessaires à l'amélioration du Cadre en tant qu'instrument d'assistance technique liée au commerce<sup>10</sup>.

9. Un rapport de l'équipe d'évaluation<sup>11</sup> a été soumis au Groupe de travail interinstitutions à la réunion qu'il a tenue à New York les 21 et 22 juin 2000. Le Groupe a examiné les questions et conclusions présentées dans ce rapport et a formulé des recommandations à l'intention des dirigeants des organisations, en vue de l'amélioration du Cadre intégré. Les chefs de secrétariat et des représentants des six organisations se sont réunis le 6 juillet 2000 à New York pour étudier ces recommandations, et ont publié une déclaration commune qui est annexée au présent rapport.

---

<sup>8</sup> En outre, 20 % des activités ont été planifiées à titre provisoire, leur réalisation dépendant des ressources disponibles, des priorités des PMA, etc. Pour en savoir plus sur l'état d'avancement des activités, on peut consulter le site web relatif au Cadre intégré : <http://www.ldcs.org>.

<sup>9</sup> Par. 6 du document WT/LDC/HL/Rev.1.

<sup>10</sup> Les problèmes rencontrés ont été décrits dans plusieurs documents. Voir, par exemple, WT/MIN(99)/7, WT/COMTD/LDC/W/18 et WT/LDC/SWG/1.

<sup>11</sup> WT/LDC/SWG/IF/1.

## ANNEXE

### **DECLARATION CONJOINTE DES SIX ORGANISATIONS PARTICIPANTES (BANQUE MONDIALE, CCI, CNUCED, FMI, OMC ET PNUD) SUR LE REEXAMEN PRESCRIT DU CADRE INTEGRE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES**

*M. J. Denis Bélisle, Directeur exécutif du CCI, M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, M. Mark Malloch-Brown, Administrateur du PNUD, M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, M. Reinhard Munzberg, Directeur et Représentant spécial du FMI auprès des Nations Unies et M. Kemal Dervis, Vice-Président pour la lutte contre la pauvreté et la gestion économique, Banque mondiale, chefs de Secrétariat et représentants des six organisations participantes pour le Cadre intégré, se sont réunis au Secrétariat du PNUD à New York le 6 juillet 2000*

Nous, représentants des six organisations participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, réaffirmons notre volonté d'œuvrer ensemble, sur la base de nos mandats et domaines de compétence respectifs, pour aider les pays les moins avancés (PMA) à s'intégrer dans l'économie mondiale de façon compatible avec leurs objectifs globaux en matière de développement, et notamment leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

La libéralisation et la réforme des échanges commerciaux sont des composantes essentielles de la politique économique qui contribuent à augmenter la croissance et à réduire la pauvreté. Le système commercial multilatéral joue un rôle fondamental dans le maintien de relations commerciales solides, stables et fondées sur des règles entre les nations. Nous sommes résolus à aider les PMA à mieux tirer parti de ce système, notamment en appuyant leur accession à l'OMC. Nous reconnaissons la nécessité d'une amélioration constante et significative de l'accès aux marchés en faveur des PMA, complément indispensable des efforts que ces pays déploient eux-mêmes pour libéraliser leur économie. En outre, nous sommes convaincus de l'importance de l'assistance liée au commerce et des efforts de renforcement des capacités pour permettre aux PMA de s'intégrer véritablement dans l'économie mondiale et inverser la tendance qui entraîne certains d'entre eux vers une marginalisation croissante.

Nous avons examiné les résultats du réexamen prescrit du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Les questions soulevées lors du réexamen et les conclusions et recommandations auxquelles il a abouti font clairement ressortir la nécessité de renforcer le Cadre intégré et d'en améliorer le fonctionnement.

Nous sommes déterminés à faire du Cadre intégré un mécanisme efficace d'aide à la mise en œuvre de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités. Nous sommes convaincus que cet effort ne sera couronné de succès que s'il fait partie intégrante des stratégies globales de développement et de lutte contre la pauvreté des pays les moins avancés. Nous sommes également convaincus que pour intégrer efficacement les activités commerciales et liées au commerce dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, des ressources adéquates doivent être consacrées à l'élaboration de politiques et de programmes dans le cadre du processus, ainsi qu'à la mise en œuvre.

Au vu de ces objectifs, et eu égard aux consultations tenues entre les parties prenantes, la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD :

**Prennent note** du rapport de l'équipe indépendante chargée du réexamen du Cadre intégré, qu'ils considèrent comme ayant utilement contribué à l'adoption des décisions ci-après :

**Décident** de tout mettre en œuvre pour appuyer l'intégration du commerce, de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités dans les stratégies et les plans de développement nationaux des PMA. Cet appui serait assuré principalement au moyen d'instruments tels que le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et influerait sur d'autres initiatives en faveur du développement telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces efforts garantiront ainsi une interaction et un dialogue dynamiques entre les PMA, les donateurs et les organisations, dans le plein respect du principe de la prise en charge par les pays.

**Décident** que cet effort d'intégration sera dirigé et coordonné par la Banque mondiale, conformément aux principes du Cadre de développement intégré, avec le concours et les apports des autres organisations participantes et d'autres parties prenantes. À partir des évaluations des besoins initiales et des travaux menés par la suite, cette tâche consistera à élaborer des stratégies spécifiques d'intégration par pays dans le cadre du processus global d'intégration. Ces activités serviront aux travaux des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD, où les pays présenteront leurs cadres d'action à moyen terme et leurs besoins de financement, y compris pour l'assistance liée au commerce, afin d'obtenir l'appui de la communauté des donateurs.

Les programmes déjà en place sous les auspices du Cadre intégré continueront d'être appliqués et notifiés au Groupe de travail interorganisations, tout étant mis en œuvre pour intégrer ces activités dans le cadre plus large des stratégies de développement national, comme il est indiqué plus haut.

**Décident** d'inviter des représentants des PMA et des pays donateurs à siéger, aux côtés des chefs de Secrétariat des organisations participantes, à un Comité directeur pour contribuer à assurer comme il convient le suivi du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, à en définir les grandes orientations, à veiller à ce qu'il reçoive des fonds suffisants et à garantir sa prise en charge par les pays.

En consultation avec les PMA et les donateurs, les organisations participantes décideront de la structure et des règles de fonctionnement du Comité directeur pour le 31 octobre 2000 au plus tard.

**Décident** que le Groupe de travail interorganisations veillera à la transparence et à la bonne coordination des activités menées par les organisations participantes au titre du Cadre intégré, principalement en assurant la diffusion régulière de renseignements sur ces activités, et, entre autres choses, présentera des rapports périodiques au Comité directeur.

**Décident** que le Secrétariat de l'OMC continuera de présider le Groupe de travail interorganisations. L'Unité administrative pour le Cadre intégré, implantée actuellement au CCI, sera intégrée au Secrétariat de l'OMC. À titre volontaire, du personnel des autres organisations participantes sera détaché auprès du Secrétariat de l'OMC.

Les organisations participantes élaboreront un mandat précis à l'intention du Groupe de travail interorganisations d'ici au 31 octobre 2000 au plus tard.

**Décident** de créer un Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré qui serait alimenté par des contributions volontaires et bénéficierait du soutien de donateurs, aux fins d'intégrer le commerce et l'assistance liée au commerce dans le système de développement. Le Fonds servirait à financer : i) l'élaboration par les pays de stratégies d'intégration commerciale dans le cadre de leur CSLP; ii) la préparation de projets et la conception de projets de renforcement des capacités commerciales dans des domaines définis comme prioritaires dans le CSLP; iii) des projets régionaux n'entrant pas dans le cadre des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD; et iv) des activités limitées et prioritaires de renforcement des capacités en faveur des PMA pour lesquels il ne sera pas élaboré de CSLP ou dans lesquels il n'est pas organisé de groupes consultatifs ou de tables rondes (y compris en prévoyant des délais d'exécution appropriés). L'objectif de financement pour la période 2001-2003 est fixé à 20 millions de dollars des États-Unis.

**Décident** que le Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré sera administré par le PNUD au nom des organisations participantes pour le Cadre intégré sur la base de conditions à définir par les organisations et les donateurs.

**Décident** d'appuyer activement la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit avoir lieu à Bruxelles en mai 2001, et de contribuer à la réalisation de ses objectifs, dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence.

**Décident** que si l'idée d'étendre le Cadre intégré à d'autres pays en développement est intéressante, il ne faudrait pas procéder à cet élargissement dans l'immédiat mais plutôt l'envisager à nouveau dans deux ans lorsque les améliorations apportées au Cadre intégré auront été mises à l'épreuve et seront considérées comme satisfaisantes.

-----